

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/09/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 183**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / subventions

DOMAINE ET PATRIMOINE

REHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE SALLE POLYVALENTE ET DE L'ESPACE BOUCHEZ

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les décisions DC23-004, DC23-004 AR, DC23-026, DC23-73, DC23-91, DC23-188, DC23-193 AR et DC24-093AR ;
- Considérant que les services de la Préfecture de l'Yonne ont modifié sa procédure pour les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL et qu'il convient, dans ce cadre, de modifier la demande initiale ;
- Considérant que les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de la convention Bourg-centre et du Département au titre du programme Ambitions ont été obtenues ;
- Considérant l'intérêt de la collectivité d'aller chercher le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;
- Considérant le plan de financement prévisionnel, hors taxes, suivant :

Dépenses :

Travaux :	1 279 372.81 €
MOE :	102 044.75 €
Dépenses annexes :	23 282.92 €
<i>Total dépenses (arrondi) :</i>	<i>1 404 700.00 €</i>

Financements :

DETR Travaux (23.39% du montant global)	328 577.00 €
DSIL Travaux (16.50% du montant global)	231 776.00 €
DETR MOE (1.42% du montant global)	20 000.00 €
Ambitions (16.65% du montant global)	233 850.00 €
Région BFC (22.01% du montant global)	309 120.00 €
<i>Total des subventions (80%) :</i>	<i>1 123 323.00 €</i>
Autofinancement (hors FCTVA, 20 %) :	281 378.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux pour un taux maximum de 28.98% ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour les travaux pour un taux maximum de 16.50% ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre